

12. Le complément de rémunération en noir

De quoi s'agit-il ?

L'économie souterraine et le travail au noir appartiennent à la sphère des phénomènes qui sont difficilement vérifiables. Il n'est donc pas étonnant que, sur le sujet, on lise n'importe quoi. Travailler au noir, c'est exercer une activité non déclarée, qui échappera donc au paiement des impôts, des cotisations sociales et de manière générale aux lois et réglementations (notamment sur le travail).

un employeur propose à certains de ses employés que telle prime, telles heures supplémentaires, soient payées « discrètement ».

Il ne s'agit pas de traiter des travailleurs « sans emploi » qui travaillent au noir (même si cela ne représente pas la plus grande partie du travail non déclaré en Belgique).

Dans le cadre de cette fiche, c'est aux « petits suppléments » payés à des employés que nous nous intéressons : par exemple,

à la recherche de nos critères En un coup d'œil...

-  **+** **Liquide et disponible ?**
Un paiement illégal n'est pas toujours utilisable librement.
-  **X** **Garantie d'un revenu suffisant ?**
-  **X** **Indexé ?**
Non
-  **X** **Négocié librement ?**
Le rapport de force est inégal.
-  **X** **Contribue à la Sécu ?**
-  **X** **Contribue aux fonctions collectives ?**
-  **X** **«Juste» partage de la valeur ajoutée ?**
-  **X** **Procure un revenu stable ?**
Le revenu est aléatoire, pas de recours en cas de perte.
-  **X** **Basé sur une classification objective ?**
-  **X** **Egal entre les hommes et les femmes ?**
Ce sont surtout des femmes qui sont employées dans l'économie souterraine et particulièrement dans la production domestique à usage personnel.



Qu'en penser ?

Fraude et dépendance

Même forcé, le travailleur au noir risque d'assumer une part de la fraude commise par son patron. Il risque notamment une sanction fiscale très lourde.

Cette situation l'empêche de revendiquer quoi que ce soit. Un emploi en noir se perd sans autre forme de procès. Qui osera aller réclamer un préavis s'il doit dire au juge que son travail n'était pas déclaré ? Qui osera appeler un inspecteur social pour dénoncer un abus ? Qui osera réclamer un arriéré de rémunération ?

Et même lorsque les choses se passent bien, les « petits suppléments » en noir poseront des problèmes pour le calcul de la pension, en cas d'accident du travail, pour le calcul des indemnités de chômage éventuelles, etc. C'est toute une foule de tracas administratifs, petits ou grands, qui s'accumulent parce qu'on est obligé d'assumer ou de commettre une fraude. Allez donc négocier un prêt avec une rémunération partiellement non déclarée et goûtez la différence.

Manque à gagner pour le bon fonctionnement de l'Etat

Quant au discours idéologique favorable à ce type de travail, c'est une imposture : le travail au noir compromet le bon fonctionnement du budget de l'État. Ce dernier n'est pas populaire, mais le fait est qu'il sert à financer des politiques collectives qui profitent à tous et d'abord aux moins favorisés. Ceux qui ont un gros revenu peuvent payer très cher la scolarité de leurs enfants. Les autres ont besoin d'un enseignement gratuit.

Le travail au noir compromet le financement de la Sécurité sociale. Or, les cotisations sociales sont redistribuées intégralement aux travailleurs et sous le contrôle de leurs organisations syndicales. Elles servent à les aider individuellement en cas de coup dur. Et ainsi, elles les aident aussi collectivement, en les émancipant de leur dépendance.

En réalité, l'argument doit être renversé : si certaines catégories de travailleurs, en particulier ceux dont les salaires sont les plus faibles, sont fortement imposés, c'est parce que beaucoup d'entreprises éludent l'impôt. Notamment par le travail au noir. Ce dernier n'est pas la solution pour dynamiser l'économie : en Grèce, il est très développé et cela n'a pas protégé ce pays de la crise.

Pour le patron, le travail au noir peut souvent paraître comme une véritable aubaine.

Bien sûr, il échappe aux cotisations sociales (part personnelle et part patronale !), à des frais d'administration, etc. Mais, en plus, il fait du travailleur le complice plus ou moins consentant de sa fraude ; ce qui expose celui-ci à tous les abus en matière de flexibilité, de risques professionnels, puisqu'il ne pourra plus faire valoir ses droits...

Quelques arguments...

Dans certains milieux, le travail au noir a assez bonne réputation : il s'intègre bien dans un discours qui dénonce le caractère excessif des prélèvements obligatoires.

Nous refusons l'idée que dissimuler les rémunérations payées serait parfois légitime, même s'il ne s'agit qu'une partie de ces rémunérations. D'abord parce que cela va à l'encontre des intérêts des travailleurs dans leur ensemble. Ensuite parce que nous ne sommes pas dupes des discours qui veulent faire croire au travailleur payé en noir qu'il en sera personnellement le premier bénéficiaire. C'est toujours l'employeur qui a intérêt à faire l'économie du salaire complet (direct et indirect) et des droits sociaux du travailleur.

Celui qui fait travailler au noir vole dans la poche de tous les travailleurs. Il s'en prend essentiellement à ceux qui ont le plus besoin des politiques collectives, c'est-à-dire les moins bien payés d'entre nous.

Le travail au noir n'est pas une aubaine dans laquelle tout le monde gagne sur le dos d'un pigeon. Les pays où le travail au noir est moins développé sont aussi ceux dont l'économie fonctionne bien, et inversement : les pays où le travail au noir est bien développé sont ceux dont l'économie fonctionne mal.